

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — **N°** 224

28 janvier 2015

SOMMAIRE

By H S.à r.l	CNL Europe10719
Calm Eagle Holdings S.à r.l 10709	Codentz
Calm Eagle Intermediate Holdings S.à.r.l.	Combitower S.à r.l10711
	Comex Euro Developments S.A 10707
Candle LuxCo S.à r.l	Constant-Bonivers (Luxembourg) S.A 10709
Canetto Participations Luxembourg S.A.	Continental Investissement10712
	Crédit Agricole Réinsurance S.A 10726
Capelli Lux S.A	Dream Luxco S.C.A
Capita Fiduciary Group S.A 10707	Goodman Melanite Logistics (Lux) S.à r.l.
Caranthania Investments10706	
Car Frigo Trans S.A	IMS Expert Europe
Caroline Real Estate Holding Luxembourg	Institut de Beauté Françoise Scharpantgen
S. à r.l10708	S.à r.l 10752
Carpenter Technology Luxembourg S.à r.l.	internetstores Holding S.à r.l 10713
	Landericus Property Zeta S.à r.l 10713
CASA MIA Immobilien	LBREM II Europe S.à r.l 10706
Casa Nova Contemporain S.à r.l 10745	Lucid S.A10706
CASA SN S.A	Lunar Hereford S.à r.l 10706
Centerscape Czech S.à.r.l 10745	Lunar Retail S.à r.l 10706
Centre Marbres s.à r.l	Luxfield S.A
Cephalon Luxembourg S.à r.l 10710	Roeser SA10713
Cephalon Luxembourg S.à r.l 10710	SEI - South European Investment S.A 10714
Challenger Public Relations S.à r.l 10711	UBS IB Co-Investment 2001 SPF SA 10727
Château Neuf Investment S.A 10708	Wolverine International S.à r.l 10713
CIS Internet Holding (GP)10712	
Classifieds Asia Extra S.à r.l 10712	



Lunar Hereford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.260.

Les comptes annuels pour la période du 20 décembre 2012 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014209346/10.

(140234467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Lunar Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.790.

Les comptes annuels pour la période du 20 septembre 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014209347/10.

(140234466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Lucid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9361 Brandenbourg, 3, rue Kepp.

R.C.S. Luxembourg B 166.781.

Les statuts coordonnés au 16 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Luxembourg.

Référence de publication: 2014209388/11.

(140234292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Caranthania Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 103.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les informations et documents annexes au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000111/11.

Signature.

(140235109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

LBREM II Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.612.

Par la présente, je vous informe de ma démission en tant que gérant de catégorie A de la société LBREM II Europe S.à r.l. avec effet au 14 décembre 2014.

Je vous demande par conséquent de bien vouloir procéder à toutes les formalités nécessaires en vue de l'enregistrement de ma démission.

A Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Martijn Sinninghe Damsté.

Référence de publication: 2014209364/12.

(140234633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.



Codentz, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8396 Setpfontaines, 37, Mierscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 144.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015000147/10.

(140234765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Comex Euro Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 33A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 169.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015000124/10.

(140235422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Centre Marbres s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 202, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 57.995.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2015000139/14.

(140234984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Capita Fiduciary Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 147.080.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 12 décembre 2014 que:

- Les démissions de Monsieur Bruno BEERNAERTS et de Monsieur lan ROBERTS, administrateurs de la Société, ont été acceptées avec effet au 31 octobre 2014;
- Monsieur Eric MAGRINI, né le 20 mars 1963 à Luxembourg, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé administrateur de président du conseil d'administration de la Société, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2015;
- Monsieur Howard MONTAGU, né le 16 mars 1970 à Redhill Surrey (Royaume-Uni), résidant professionnellement au 40 Dukes Place, Londres EC3A 7NH (Royaume-Uni) a été nommé administrateur de la Société, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 201 5.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000109/20.

(140234681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.



Château Neuf Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 149.613.

Le Bilan au 31.12.2013 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000116/9.

(140235003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Carpenter Technology Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.423.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2015000113/11.

(140235356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

CASA SN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4629 Differdange, 8, place Millchen.

R.C.S. Luxembourg B 148.630.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

CASA SN S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015000136/12.

(140235085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Caroline Real Estate Holding Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.875,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 137.742.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La mise en liquidation de la Société a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2014, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte des résolutions de l'associé de la Société en date du 29 décembre 2014 que la liquidation de la Société a été clôturée et que par conséquent la Société est dissoute et a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans, à partir de la date de publication du présent extrait dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015000112/22.

(140235141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.



Capelli Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 181.700.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000133/9.

(140234863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Constant-Bonivers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.

R.C.S. Luxembourg B 100.660.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CONSTANT-BONIVERS (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015000151/10.

(140234834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

By H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.191.750,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 171.206.

En date du 29 décembre 2014, l'associé unique Kilian Hennessy, avec adresse au 18, rue Charles Bernhoeft, L-1240 Luxembourg, a transféré 28,602 de ses parts sociales à Vistra Fiduciary (HK) Limited, agissant en tant que trustee de The Achilles Trust avec siège social au 12/F Ruttonjee House, 11 Duddell Street, Central, Hong Kong, Chine qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- Kilian Hennessy, précité, avec 19,068 parts sociales
- Vistra Fiduciary (HK) Limited agissant en tant que trustee de The Achilles Trust, précité, avec 28,602 parts sociales Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000105/16.

(140235434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Calm Eagle Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 189.885.

Par résolutions prises en date du 19 décembre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Neil K. Mehta, avec adresse professionnelle au 9, West 57 th Street, 48 th Floor, NY 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat pour une durée indéterminée;
- 2. Nomination d'Alexander Wallace Humphreys, avec adresse professionnelle au 25 St. George Street, W1S 1FS London, Royaume-Uni, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- 3. Révocation de Laurie D. Medley, avec adresse professionnelle au 9, West 57 th Street, 10019 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat.
- 4. Révocation de Katherine Gregory Newman, avec adresse professionnelle au 9, West 57 th Street, 10019 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000106/19.

(140235350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.



Cephalon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.702.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 86.498.

Il est porté à l'attention des tiers que la dénomination de Cephalon Management Company LLC Lux SCS, associé unique de Cephalon Luxembourg S.à r.l. (la «Société»), a été modifié en date du 24 août 2012.

Cephalon Management Company LLC Lux SCS s'appelle dorénavant:

- IVAX International GmbH Lux SCS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2015000114/17.

(140234652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Cephalon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.702.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 86.498.

Extrait de l'acte de transfert de parts en date du 27 novembre 2014

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 27 novembre 2014, l'actionnaire unique de la société, IVAX International GmbH Lux SCS a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société à:

- Teva Capital Services Switzerland GmbH, une société établie sous les lois de la Suisse, enregistrée auprès du registre de Commerce du canton de Saint-Gall (Handelsregister des Kanton St. Gallen) sous le numéro CHE-113.868.006, ayant son siège social au Alpenstrasse 2, 8640 Rapperswil, Suisse.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2015000115/18.

(140235192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Calm Eagle Intermediate Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 193.105.

Par résolutions prises en date du 19 décembre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Neil K. Mehta, avec adresse professionnelle au 9, West 57 th Street, 48 th Floor, NY 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat pour une durée indéterminée;
- 2. Nomination d'Alexander Wallace Humphreys, avec adresse professionnelle au 25 St. George Street, W1S 1FS London, Royaume-Uni, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- 3. Révocation de Laurie D. Medley, avec adresse professionnelle au 9, West 57 th Street, NY 10019 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérante de classe A, avec effet immédiat.
- 4. Révocation de Katherine Gregory Newman, avec adresse professionnelle au 9, West 57 th Street, NY 10019 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérante de classe A, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000107/19.

(140235349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.



CASA MIA Immobilien, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 10, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 172.077.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000135/9.

(140234874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Canetto Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 59, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 117.891.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015000132/10.

(140234709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Challenger Public Relations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 181.398.

EXTRAIT

En date du 30 décembre 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1) La démission de M. Erik Johan Cornelis Schoop en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet au 30 décembre 2014
- 2) La nomination de Mme Richel van Weij, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, en tant que gérant est acceptée avec effet au 30 décembre 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015000117/15.

(140235466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Combitower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.483,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.837.

Extrait du contrat de cession de parts sociales

En vertu de l'acte de transfert de parts sociales, daté du 30 décembre 2014, un transfert de 134.830 parts sociales détenues dans la société a été effectué comme suit;

- 14.830 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 0,1 transférées par PARTNERS GROUP BARRIER REEF, L.P.,
- 120.000 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 0,1 transférées par Partners Group Client Access 15, L.P. Inc.
- à Partners Group Access 674, L.P., une société d'investissement à responsabilité limitée, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ et enregistrée auprès du Registre de Commerce d'Ecosse sous le numéro SL15919.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015000123/20.

(140235407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.



Continental Investissement, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 41.177.

Mme Katia CAMBON a démissionné de son mandat de gérante de la société CONTINENTAL INVESTISSEMENT, R.C.S. Luxembourg B 41.177.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Katia CAMBON.

Référence de publication: 2015000152/10.

(140235220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Car Frigo Trans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4490 Belvaux, 10, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 55.073.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015000134/10.

(140235075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Classifieds Asia Extra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 181.092.

Monsieur Alexander KUDLICH a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1 er décembre 2014.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Christian SENITZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Classifieds Asia Extra S.à r.l.

Référence de publication: 2015000118/16.

(140235059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

CIS Internet Holding (GP), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 177.025.

Monsieur Alexander KUDLICH a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1 er décembre 2014.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Christian SENITZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Christoph SAMWER, gérant de catégorie A
- Monsieur Philip PETRESCU, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

CIS Internet Holding (GP) S.à r.l.

Référence de publication: 2015000143/18.

(140235431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.



Roeser SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 105.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014208498/10.

(140232715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Landericus Property Zeta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 144.240.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2014

Acceptation de la démission, avec effet au 31 octobre 2014, de Monsieur Paul Rickard, gérant de classe A de la société.

Extrait sincère et conforme

LANDERICUS PROPERTY ZETA S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014207114/13.

(140230692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Wolverine International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 89.115.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 15 décembre 2014 sous la référence L140222583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Wolverine International S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014208702/14.

(140233479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

internetstores Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 160.800,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R.C.S. Luxembourg B 167.959.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 5 décembre 2014

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Stefan Holmér de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1 er décembre 2014.
- de nommer Michael Anatolitis, né le 13 octobre 1980 à Lefkosia, Chypre et résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 1 ^{er} décembre 2014 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208753/15.

(140233989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.



SEI - South European Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEI-South European Investment S.A. F. DUMONT / C. BONVALET

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014209647/12.

(140233669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Dream Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 163.056.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of November.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms Madia Camara, residing in Luxembourg, acting as the representative of Dream GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B163.043, acting in its capacity as the sole manager and general partner of Dream Luxco S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B163.056 (hereinafter the "Company"), pursuant to the power of attorney granted by the board of managers of the sole manager and general partner of the Company on 3 October 2014.

A copy of the minutes granting said power of attorney, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state his declarations as follows:

- 1) The Company has been incorporated in the form of a société en commandite par actions pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 17 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1985 dated 29 August 2011. The articles of incorporation of the Company have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, on 28 August 2014, published in the Mémorial C number 3128 on 28 October 2014.
- 2) The share capital of the Company is currently set at five million eight hundred ninety-four thousand and four hundred thirteen point seven four four three euros (EUR 5,894,413.7443), represented by fifty-eight billion nine hundred forty-four million one hundred thirty-seven thousand and four hundred forty-three (58,944,137,443) shares with a nominal value of one hundredth of a euro cent (EUR 0.0001) each.
- 3) Pursuant to article 6.17 ("Authorized Capital") of the articles of association of the Company, the authorized capital of the Company, excluding the share capital of the Company, is currently set at six thousand seven hundred fifty four point six six four one euros (EUR 6,754.6641) represented by:
- a. twenty-nine million, six hundred and twenty-nine thousand, four hundred and seventy-six (29,629,476) Preference Shares;
 - b. eighteen million, seven hundred and eighty-four thousand, two hundred and sixty-eight (18,784,268) Class A1 Shares;
 - c. eighteen million, seven hundred and eighty-four thousand, two hundred and sixty-eight (18,784,268) Class A2 Shares;
 - d. twenty-eight thousand, nine hundred and seventy-one (28,971) Class B1 Shares;
 - e. twenty-eight thousand, nine hundred and seventy-one (28,971) Class B2 Shares;
 - f. one hundred and sixteen thousand, two hundred and seventy-five (116,275) Class C1 Shares;
 - g. one hundred and sixteen thousand, two hundred and seventy-five (116,275) Class C2 Shares;
 - h. nineteen thousand three hundred and seventy-nine (19,379) Class D1 Shares;
 - i. nineteen thousand three hundred and seventy-nine (19,379) Class D2 Shares; and
 - j. nineteen thousand, three hundred and seventy-nine (19,379) Class E Shares;
 - with a nominal value of one hundredth of a euro cent (EUR 0.0001) each.



The sole manager and general partner of the Company is authorised to increase once, or several times, the share capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the new shares.

Pursuant to resolutions adopted on 3 October 2014, the sole manager and general partner of the Company has decided to increase the share capital of the Company from its current amount of five million eight hundred ninety-four thousand and four hundred thirteen point seven four four three euros (EUR 5,894,413.7443) on 3 October 2014 by six thousand and seven hundred twenty-four point four seven one euros (EUR 6,724.4471) up to five million nine hundred and one thousand and one hundred thirty eight point one nine one four euros (EUR 5,901,138.1914) by the issuance of new shares, with a nominal value of one hundredth of a euro cent (EUR 0.0001) each (hereinafter referred to as the "Newly Issued Shares") consisting of:

- (a) Twenty-nine million four hundred ninety six thousand and nine hundred twenty-nine (29,496,929) Preference Shares,
 - (b) Eighteen million seven hundred thousand and two hundred thirty seven (18,700,237) Class A1 Shares,
 - (c) Eighteen million seven hundred thousand and two hundred thirty seven (18,700,237) Class A2 Shares,
 - (d)Twenty-eight thousand eight hundred and forty-one (28,841) Class B1 Shares,
 - (e) Twenty-eight thousand eight hundred and forty-one (28,841) Class B2 Shares,
 - (f) One hundred fifteen thousand and seven hundred fifty five (115,755) Class C1 Shares,
 - (g) One hundred fifteen thousand and seven hundred fifty five (115,755) Class C2 Shares,
 - (h) Nineteen thousand two hundred and ninety-two (19,292) Class D1 Shares,
 - (i) Nineteen thousand two hundred and ninety-two (19,292) Class D2 Shares, and
 - (j) Nineteen thousand two hundred and ninety-two (19,292) Class E Shares.

All the Newly Issued Shares have been fully be paid up by a contribution in cash consisting of seven hundred thousand euros (EUR 700,000), out of which six thousand and seven hundred twenty-four point four four seven one euros (EUR 6,724.4471) is allocated to the share capital and six hundred ninety-three thousand and two hundred seventy five point five five two nine euros (EUR 693,275.5529) to the share premium of the Company.

The documentation evidencing such subscription has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it, and the proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

In accordance with article 6.17 of the articles of association of the Company, the sole manager and general partner of the Company has decided to suppress the preferential subscription right of the existing shareholders to subscribe to the Newly Issued Shares.

- 4) As a consequence of such increase of the share capital, article 6.1 and article 6.17 of the articles of association of the Company are amended and now read as follows:
- " Art. 6.1. Subscribed Capital. The subscribed capital of the Company is set at five million nine hundred and one thousand one hundred thirty-eight point one nine one four Euro (EUR 5,901,138.1914) represented by fully paid-up shares, consisting of:
- (a) one billion six hundred and eighty-nine million two hundred and forty-one thousand eight hundred and sixty-three (1,689,241,863) Preference Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- (b) twenty-eight billion six hundred and nine million four hundred and forty-one thousand two hundred and twenty-seven (28,609,441,227) Class A1 Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- (c) twenty-eight billion six hundred and nine million four hundred and forty-one thousand two hundred and twenty-seven (28,609,441,227) Class A2 Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- (d) forty-four million one hundred and twenty-four thousand four hundred and forty-nine (44,124,449) Class B1 Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- (e) forty-four million one hundred and twenty-four thousand four hundred and forty-nine (44,124,449) Class B2 Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- (f) five million nine hundred and ninety-nine thousand four hundred and eighty (5,999,480) Class C1 Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- (g) five million nine hundred and ninety-nine thousand four hundred and eighty (5,999,480) Class C2 Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- (h) nine hundred ninety-nine thousand and nine hundred thirteen (999,913) Class D1 Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- (i) nine hundred ninety-nine thousand and nine hundred thirteen (999,913) Class D2 Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- (j) nine hundred ninety-nine thousand and nine hundred thirteen (999,913) Class E Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each; and
 - (k) ten thousand (10,000) Lux Sàrl Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each."



- "Art. 6.17. Authorized Capital. In addition to the subscribed capital, the Company has an authorized capital which is fixed at thirty point two one seven euros (EUR 30.217) represented by:
- a. one hundred thirty-two thousand and five hundred forty-seven (132,547) Preference Shares having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- b. eighty-four thousand and thirty-one (84,031) Class A1 Shares having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- c. eighty-four thousand and thirty-one (84,031) Class A2 Shares having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- d. one hundred thirty (130) Class B1 Shares having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- e. one hundred thirty (130) Class B2 Shares having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each:
- f. five hundred twenty (520) Class C1 Shares having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- g. five hundred twenty (520) Class C2 Shares having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- h. eighty-seven (87) Class D1 Shares having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each, which are reserved for issuance to any Executive Securityholder that subscribes therefor;
- i. eighty-seven (87) Class D2 Shares having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each, which are reserved for issuance to any Executive Securityholder that subscribes therefor; and
- j. eighty-seven (87) Class E Shares having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each, which are reserved for issuance to any Executive Securityholder that subscribes therefor.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the last shareholders' resolution deciding to create or amend the authorized capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Lux Sarl is authorized to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorized capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Lux Sarl may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realizing the authorized capital in full or in part, the Lux Sarl is expressly authorized to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Lux Sarl may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Lux Sarl, the present article is, as a consequence, to be adjusted."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 3,000.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le six novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Madia Camara, résidant à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de Dream GP S.a.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 5,rue Guillaume J.Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B163.043, agissant en qualité de gérant unique et associé commandité de Dream Luxco S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B163.056 (ci-après la «Société»),



en vertu d'un pouvoir donné par le conseil de gérance de l'associé gérant commandité de la Société en date du 3 octobre 2014.

Une copie du procès-verbal donnant le pouvoir susmentionné, paraphé «ne varietur» par la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer ses déclarations comme suit

- 1) La Société a été constituée sous la forme d'une société en commandite par actions en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 1985 daté du 29 août 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 août 2014, publié au Mémorial C numéro 3128 daté du 28 octobre 2014.
- 2) le capital de la Société, est actuellement de cinq millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent treize virgule sept quatre quatre trois euros (EUR 5.894.413,7443), représenté par cinquante-huit milliards neuf cent quarante-quatre million cent trente-sept mille quatre cent quarante-trois (58.944.137.443) actions ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune.
- 3) Conformément à l'article 6.17 («capital autorisé») des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, à l'exclusion du capital social de la Société, est actuellement de six mille sept cent cinquante-quatre virgule six six quatre un euros (EUR 6754,6641), représenté par:
 - (a) vingt-neuf millions six cent vingt-neuf mille quatre cent soixante-seize (29.629.476) Actions Préférentielles;
 - (b) dix-huit millions sept cent quatre-vingt-quatre mille deux cent soixante-huit (18.784.268) Actions de Classe A1;
 - (c) dix-huit millions sept cent quatre-vingt-quatre mille deux cent soixante-huit (18.784.268) Actions de Classe A2;
 - (d) vingt-huit mille neuf cent soixante et onze (28.971) Actions de Classe B1;
 - (e) vingt-huit mille neuf cent soixante et onze (28.971) Actions de Classe B2;
 - (f) cent seize mille deux cent soixante-quinze (116.275) Actions de Classe C1;
 - (g) cent seize mille deux cent soixante-quinze (116.275) Actions de Classe C2;
 - (h) dix-neuf mille trois cent soixante-dix-neuf (19.379) Actions de Classe D1;
 - (i) dix-neuf mille trois cent soixante-dix-neuf (19.379) Actions de Classe D2; et
 - (j) dix-neuf mille trois cent soixante-dix-neuf (19.379) Actions de Classe E;
 - ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune.

Le gérant unique et associé commandité de la Société est autorisé à augmenter, une ou plusieurs fois, le capital social en entraînant la Société à émettre de nouvelles actions dans la limite du capital autorisé sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux nouvelles actions.

En vertu de résolutions adoptées le 3 octobre 2014, le gérant unique et associé commandité de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de cinq millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent treize virgule sept quatre quatre trois euros (EUR 5.894.413.7443) au 3 octobre 2014 de six mille sept cent vingt-quatre virgule quatre quatre sept un euros (EUR 6.724,4471) afin de le porter à celui de cinq millions neuf cent un mille cent trente-huit virgule un neuf un quatre euros (EUR 5.901.138,1914) par l'émission d'actions nouvelles avec une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune (ci-après dénommées les «Actions Nouvellement Emises»), consistant en:

- (a) vingt-neuf millions quatre cent quatre-vingt-seize mille neuf cent vingt-neuf (29.496.929) Actions Préférentielles;
- (b) dix-huit millions sept cent mille deux cent trente-sept (18.700.237) Actions de Classe A1;
- (c) dix-huit millions sept cent mille deux cent trente-sept (18.700.237) Actions de Classe A2;
- (d) vingt-huit mille huit cent quarante et une (28.841) Actions de classe B1;
- (e) vingt-huit mille huit cent quarante et une (28.841) Actions de classe B2;
- (f) cent quinze mille sept cent cinquante-cinq (115.755) Actions de Classe C1;
- (g) cent quinze mille sept cent cinquante-cinq (115.755) Actions de Classe C2;
- (h) dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-douze (19.292) Actions de Classe D1;
- (i) dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-douze (19.292) Actions de Classe D2; et
- (j) dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-douze (19.292) Actions de Classe E.

Les Actions Nouvellement Emises ont été entièrement libérées par un apport en numéraire consistant en sept cent mille euros (EUR 700.000) dont six mille sept cent vingt-quatre virgule quatre quatre sept un euros (EUR 6.724,4471) est affecté au capital social et six cent quatre-vingt-treize mille deux cent soixante-quinze virgule cinq cinq deux neuf (EUR 693.275,5529) est affecté à la prime d'émission de la Société.

La documentation attestant la souscription a été produite au notaire soussigné, qui la reconnaît expressément, et la preuve de l'existence et de la valeur de l'apport ci-dessus a été produite au notaire soussigné.



Conformément à l'article 6.17 des statuts de la Société, le gérant unique et associé commandité de la Société a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de souscrire aux Actions Nouvellement Emises.

- 4) Suite à l'augmentation de capital social décrite ci-dessus, les articles 6.1 et 6.17 des statuts de la Société sont modifiés et ont désormais la teneur suivante:
- « **Art. 6.1. Capital souscrit.** Le capital souscrit de la société est fixé à cinq millions neuf cent un mille cent trente-huit virgule un neuf un quatre euros (EUR 5.901.138,1914) représenté par des actions entièrement libérées, constituées comme suit:
- (a) un milliard six cent quatre-vingt-neuf millions deux cent quarante et un mille huit cent soixante-trois (1.689.241.863) Actions Préférentielles d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001) chacune;
- (b vingt-huit milliards six cent neuf millions quatre cent quarante et un mille deux cent vingt-sept (28.609.441.227) Actions de Classe A1 d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001) chacune;
- (c) vingt-huit milliards six cent neuf millions quatre cent quarante et un mille deux cent vingt-sept (28.609.441.227) Actions de Classe A2 d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001) chacune;
- (d) quarante-quatre millions cent vingt-quatre mille quatre cent quarante-neuf (44.124.449) Actions de Classe B1 d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001) chacune;
- (e) quarante-quatre millions cent vingt-quatre mille quatre cent quarante-neuf (44.124.449) Actions de Classe B2 d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001) chacune;
- (f) cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt (5.999.480) Actions de Classe C1 d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001) chacune;
- (g) cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt (5.999.480) Actions de Classe C2 d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001) chacune;
- (h) neuf cent quatre-vingt mille neuf cent treize (999.913) Actions de Classe D1 d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001) chacune;
- (i) neuf cent quatre-vingt mille neuf cent treize (999.913) Actions de Classe D2 d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001) chacune;
- (j) neuf cent quatre-vingt mille neuf cent treize (999.913) Actions de Classe E d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001) chacune; et
 - (k) dix mille (10.000) Actions Lux S.à r.l. d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001) chacune.»
- **6.17. «Capital autorisé.** Outre le capital souscrit, la Société dispose d'un capital autorisé fixé à trente virgule deux un sept euros (EUR 30,217), représenté par:
- (a) cent trente-deux mille cinq cent quarante-sept (132,547) Actions Préférentielles ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune;
- (b) quatre-vingt-quatre mille trente et une (84,031) Actions de Classe A1 ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune;
- (c) quatre-vingt-quatre mille trente et une (84,031) Actions de Classe A2 ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune;
- (d) cent trente (130) Actions de Classe B1 ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune;
- (e) cent trente (130) Actions de Classe B2 ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune:
- (f) cinq cent vingt (520) Actions de Classe C1 ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune;
- (g) cinq cent vingt (520) Actions de Classe C2 ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune;
- (h) quatre-vingt-sept (87) Actions de Classe D1 ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune, qui sont réservées pour être émises au bénéfice de tout Porteur de Titres Cadre qui y souscrit;
- (i) quatre-vingt-sept (87) Actions de Classe D2 ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune, qui sont réservées pour être émises au bénéfice de tout Porteur de Titres Cadre qui y souscrit; et
- (j) quatre-vingt-sept (87) Actions de Classe E ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune, qui sont réservées pour être émises au bénéfice de tout Porteur de Titres Cadre qui y souscrit.

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la dernière résolution des actionnaires visant à créer ou à modifier le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, la Lux Sarl est autorisée à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises suivant les conditions que la Lux Sarl pourra déterminer à sa seule discrétion, plus particulièrement en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, notamment afin de fixer la date et le nombre



d'actions nouvelles à souscrire et à émettre, afin de déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, afin de déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. Sauf disposition contraire des actionnaires, lors de la réalisation totale ou partielle du capital autorisé, la Lux Sarl est expressément autorisée à restreindre ou abandonner le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires existants. La Lux Sarl pourra déléguer à tout administrateur ou dirigeant de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements au titre des actions nouvelles représentant tout ou partie du montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par la Lux Sarl, le présent article sera modifié en conséquence.»

Estimations des coûts

Les frais, dépenses, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui lui seront facturés au titre du présent acte, sont évalués à la somme d'environ EUR 3.000,-

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. CAMARA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53627. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000175/294.

(140235493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

CNL Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 10, zone industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 193.171.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trois décembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Kharoubi Patrice, né le 1 ^{er} janvier 1975 à Marseille, et domicilié au 65B, avenue Joseph Vidal, F-13008 Marseille (l'«Actionnaire Unique»),

ici représenté Monsieur Raphaël Docquier, expert-comptable, résidant professionnellement au 2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante a requis le notaire d'acter que:

- I. La partie comparante, représentée comme pré-mentionnée, est l'actionnaire unique de la société CARTE NO LIMIT, une société par action simplifiée à associé unique constituée et existant sous les lois françaises, avec siège social à La Palmeraie du Canet, 23, Boulevard Charles Moretti, F-13014 Marseille et enregistrée auprès du registre de commerce de Marseille (France) sous le numéro 751.333.378.
 - II. Que la société n'a pas émis d'obligations.
 - III. Que les documents suivants restent annexés au présent acte:

Une copie de la résolution prise par l'associé unique en date du 10 septembre 2014 décidant le transfert du siège statutaire et effectif de la société de la France vers le Grand-Duché de Luxembourg.

Exposé:

Ensuite l'actionnaire unique requiert le notaire d'acter que la société entend transférer son siège statutaire réel et effectif à Luxembourg.

Par décision de l'associé unique de la société «CARTE NO LIMIT», société existant sous les lois françaises en date du 10 septembre 2014, il a été décidé le transfert du siège social, du siège statutaire et du siège réel et effectif de la société vers le Grand-Duché de Luxembourg.



Une copie de la résolution susmentionnée reste annexée au présent acte.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, l'administration centrale, le siège de direction effectif et le principal établissement de la société vers le Grand-Duché de Luxembourg, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise, sous la forme d'une société anonyme, laquelle perdure sans interruption. Ainsi la société continuera à fonctionner au Grand-Duché de Luxembourg, à son nouveau siège réel, avec l'intégralité de ses actifs et passifs, lesquels sont plus amplement décrits dans le rapport du réviseur d'entreprises dont question ci-après.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société a la loi du nouveau pays du siège social.

Un rapport a été établi par un réviseur d'entreprise agrée, la société à responsabilité limitée «BJNP Audit» avec siège social à 59, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, conformément aux articles 26-1 et 31-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur bases de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Actif Net ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur du capital souscrit.

Luxembourg, le 1 er décembre 2014.»

Ledit rapport après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'Enregistrement.

L'actionnaire unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide à l'unanimité que le siège social statutaire, la direction effective, l'administration centrale et le principal établissement de la société est transféré de 23, Boulevard Charles Moretti, F-13014 Marseille à 10, zone Industrielle, L-8287 Kehlen,

et en conséquence la société adopte la nationalité luxembourgeoise et se soumet au droit luxembourgeois, sous la forme d'une société anonyme luxembourgeoise, laquelle perdure sans interruption.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide ensuite de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise, et plus particulièrement décide de:

- Adopter la forme sociale d'une société anonyme luxembourgeoise;
- changer la dénomination de la société en CNL EUROPE",
- et modifier l'objet de la société, lequel se lira comme suit:

«La société a pour objet en Europe, la conception, le développement, la reproduction, la distribution et la recherche de support publicitaire pour sa propre marque, la vente directe ou indirecte d'abonnement à des services à prix réduits; et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement ou de le rendre plus rémunérateur, ainsi que la participation de la société à toutes entreprises ou sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de société en participation, d'alliance ou de commandite.

Pour réaliser cet objet ou pour en faciliter la réalisation, la Société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations, notamment contracter des emprunts, constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux.».

- Fixer le capital social à EUR 31.000.- (trente et un mille euros), le tout sur base du rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé, dont question ci-avant.

Troisième résolution

L'actionnaire unique, après avoir approuvé le transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers Luxembourg,

et après avoir adopté la nationalité luxembourgeoise et s'être soumis au droit luxembourgeois, sous la forme d'une société anonyme, ainsi qu'après avoir décidé de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise et plus particulièrement,

- en adoptant la forme sociale d'une société anonyme luxembourgeoise,
- en changeant la dénomination de la société en «CNL EUROPE»,
- en modifiant l'objet de la société,
- et en fixant le capital social à EUR 31.000.-,
- décide que les statuts de la société auront dorénavant la teneur ci-après.



I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 ^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «CNL EUROPE» (la «Société»). La Société est une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Kehlen, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.
- Art. 3. Objet social. La société a pour objet en Europe, la conception, le développement, la reproduction, la distribution et la recherche de support publicitaire pour sa propre marque, la vente directe ou indirecte d'abonnement à des services à prix réduits; et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement ou de le rendre plus rémunérateur, ainsi que la participation de la société à toutes entreprises ou sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de société en participation, d'alliance ou de commandite.

Pour réaliser cet objet ou pour en faciliter la réalisation, la Société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations, notamment contracter des emprunts, constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) et divisé en trois cent dix (310) actions ordinaires (ci-après nommée individuellement «Action» ou collectivement «Actions») d'une valeur nominale de cent Euros (100 EUR) chacune.
- 5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution de l'Assemblée Générale selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 5.3. En plus du capital émis il peut être établi un compte prime d'émission auquel toute prime payée sur toute action en plus de sa valeur nominale est transférée. Toute prime payée lors de la souscription des dites actions doit rester attachée aux actions avec lesquelles elle a été payée et doit être remboursée exclusivement aux détenteurs de telles actions. Le compte prime d'émission peut être utilisé pour le paiement d'actions que la Société peut racheter de ses actionnaires, pour compenser des pertes, faire des distributions aux actionnaires sous forme de dividende ou allouer des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions.

6.1. Les Actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces Actions, ainsi que la mention des transferts des Actions et les dates de ces transferts. La propriété des Actions sera établie par inscription dans ledit registre.

- 6.2. Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.
- 6.3. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.



III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

- 7.1. Composition du conseil d'administration
- (i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.
- (ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles. L'Assemblée Générale peut décider de nommer les administrateurs en tant qu'administrateur(s) de catégorie A (les Administrateurs de Catégorie A) et administrateur(s) de catégorie B (les Administrateurs de Catégorie B).
 - (iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.
- (iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.
- (v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.
- (vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restant peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.
 - 7.2. Pouvoirs du conseil d'administration
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
- (iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

- (i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.
- (ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou de tout administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocations qui, en principe, est à Luxembourg.
- (iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
- (v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée comprenant au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B si les administrateurs sont nommés en tant qu'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés comprenant au moins les votes d'un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B si les administrateurs sont nommés en tant qu'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).
- (vii) Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière



signature. Ces signatures pourront apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et pourront être prouvées par lettre ou télécopie.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature conjointe deux administrateurs ou par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B si les administrateurs sont nommés en tant qu'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Administrateur unique.

- 8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.
- 8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues à des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.
 - 8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique.
- Art. 9. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

- 10.1. L'Assemblée Générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.
- 10.2. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la ville de Kehlen à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de mai à 10h00.
 - 10.3. Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.
 - 10.4. Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et à l'heure spécifiés dans les avis de convocation.
- 10.5. Chaque actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.
- 10.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 11. Actionnaire unique.

- 11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.
 - 11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 12.1. L'exercice social commence le premier (1 ^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.
- 12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.
- 12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.
- 12.4. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.



- 12.5. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.
 - 12.6. Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.
 - 12.7. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

- 13.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) ou un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, quand cela est requis par la loi.
- 13.2 L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

- 14.1. La Société pourra être dissoute par décision de l'Assemblée Générale.
- 14.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

VII. Dispositions générales

Art. 15.

- 15.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 15.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 15.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 15.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu entre les actionnaires.

Disposition transitoire

L'actionnaire unique décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice en cours se terminera le 31 décembre 2014, et que la première assemblée générale annuelle se réunira le 2 ème jeudi du mois de mai 2015.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique approuve le bilan de la société daté du 31 août 2014 en tant que bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, dont une copie restera annexée au présent acte. Suivant déclaration du gérant unique, il résulte qu'il n'y a eu aucune activité depuis le 1 er septembre 2014 jusqu'à la date des présentes.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer un conseil d'administration composé de 3 membres ainsi qu'un commissaire, pour un terme de six (6) années, venant à échéance lors de l'assemblée ordinaire à tenir en 2020.

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Kharoubi Patrice, né le 1 ^{er} janvier 1975 à Marseille, et domicilié au 65B, avenue Joseph Vidal, F-13008 Marseille, France;
- Monsieur Kharoubi Philippe, né le 9 avril 1971 à Lyon, et domicilié au 49, Traverse de la Dominique, F-13011 Marseille, France:
- Madame Anfosso Sandrine, née le 27 décembre 1976 à Marseille, et domiciliée au 65B, avenue Joseph Vidal, F-13008 Marseille, France,

A été appelé aux fonctions de commissaire:

La société BJNP Audit, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 59, rue des aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B171737.



Sixième résolution:

L'Assemblée décide de donner pouvoir à Monsieur Patrice Kharoubi, avec pouvoir de substitution, d'exercer tous les actes et formalités requises suite au transfert du siège statutaire, aussi bien en France qu'au Luxembourg.

Septième résolution:

L'assemblée décide que la Société sera enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg. Une confirmation officielle de cet enregistrement sera envoyée à l'attention du notaire instrumentant.

Sous réserve de l'exécution de toutes les résolutions ci-dessus et de l'enregistrement de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, la radiation de la Société du Registre de Commerce et des Sociétés de Marseille sera mise en oeuvre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Déclaration

Le notaire a attiré l'attention des comparants sur le fait que la société devra obtenir une autorisation administrative à faire le commerce par rapport à l'objet tel que libellé à l'article 4 des statuts, ce que les comparants reconnaissent expressément.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire soussigné par noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: R. Docquier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 décembre 2014. Relation: LAC/2014/59836. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000145/332.

(140234886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Luxfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 65.214.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 décembre 2014 que:

- 1. La démission de Messieurs Olivier LIEGEOIS et Luc GERONDAL, avec effet au 29 août 2014, en tant qu'administrateur, a été acceptée.
- 2. Ont été nommées, avec effet au 29 août 2014, en tant qu'administrateur et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2019:
- Madame Christelle MATHIEU, née le 1 ^{er} mars 1978 à Virton (Belgique), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, est;
- Madame Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz (France), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
- 3. Le mandat de Monsieur Patrick MOINET, administrateur de la Société, et de Réviconsult S.à r.l., Commissaire de la Société, a été renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205945/22.

(140229187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.



Crédit Agricole Réinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 29.439.

L'an deux mille quatorze.

Le dix-neuf décembre.

Par devant Maître Jacques Castel, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CREDIT AGRICOLE REINSURANCE S.A.", établie et ayant son siège social à L-8030 Strassen, 145 rue du Kiem, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 29.439, constituée suivant acte reçu le 5 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 72 de 1989 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 novembre 2012 publié au Mémorial C numéro 3099 du 28 décembre 2012.

L'assemblée est présidée par Valérie DUBOIS, employée privée, demeurant professionnellement à Strassen.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Guy BERNARD, employé privé, demeurant professionnellement à Grevenmacher,

et l'assemblée nomme scrutateur Madame Lisa CORNILLON, employée privée, demeurant professionnellement à Strassen.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Il appert de la liste de présence que les 320.000 (trois cent vingt mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de la société de L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem à L-2311 Luxembourg, 31-33, rue Pasteur.
 - 2.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.
 - 3.- Modification de l'article 8 des statuts de la société.
 - 4.- Modification de l'article 9 des statuts de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem à L-2311 Luxembourg, 31-33, rue Pasteur.

L'assemblée décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 2. 1 er alinéa. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par simple décision du Conseil d'Administration.».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 8. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, et chaque fois que deux administrateurs le demandent, sur convocation et sous la présidence du président, ou, en cas d'empêchement de celuici, de l'administrateur désigné par ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout administrateur empêché ou absent peut désigner par écrit, par téléfax, télégramme, ou télex un de ses collègues du Conseil pour le représenter aux réunions du Conseil et y voter en ses lieu et place.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside est prépondérante.



Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification, à condition qu'un administrateur au moins soit présent au lieu prévu, au Luxembourg, dans la convocation. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Une réunion ainsi tenue sera censée avoir eu lieu au lieu prévu, au Luxembourg, par la convocation.

Le Conseil d'Administration pourra prendre, approuver ou ratifier toute décision par un vote circulaire exprimé sur le texte d'une résolution par écrit, courriel, e-mail, par télex, téléfax ou télégramme, à moins qu'un administrateur ne s'y oppose, auquel cas la résolution doit être soumise à une réunion du Conseil d'Administration.».

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs. Les mandats y sont annexés.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société, et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (1.100.- €).

DONT ACTE, passé à Grevenmacher, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Dubois, G. Bernard, L. Cornillon et J. Castel.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2014. Relation: GRE/2014/5165. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Schlink.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 31 décembre 2014.

J. Castel

Le notaire

Référence de publication: 2015000157/84.

(140235397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

UBS IB Co-Investment 2001 SPF SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.100.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of December.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy de Luxembourg

Was held

the general meeting of the shareholders of UBS IB Co-Investment 2001 SPF SA, a société anonyme sous forme de société de gestion de patrimoine familial, having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 82.100, which has been incorporated pursuant to a notarial deed drawn up by Maître Alphonse LENTZ, on May 17 th , 2001 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 1094 of the 1 st December 2001, page 52489 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a notarial act (constat notarié) drawn up by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 22 nd May 2014, with effect as of 22 May 2014 and published in the Mémorial C dated 27 November 2014 number 3590 page 172314.

The general meeting of the shareholders of the Company (the "Meeting") elects as chairman M. Marc LIESCH, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mrs. Mélissa KDYEM, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:



- I. The Company's shareholders represented (the "Shareholders") and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxies of the Shareholders, by the office of the Meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.
- II. It appears from the attendance list that 31,315,990 shares of the 47,515,986 shares, representing 65.9% of the share capital of the Company including the Deferred A Shares, are represented at this Meeting.
- III. All the Shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the Meeting and that the convening requirements and formalities have been respected. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda.
 - IV. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

- 1. Approval of the annual accounts of the Company as at 31 st December 2013 (the "Annual Accounts").
- 2. Presentation and approval of the report of the independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) for the accounting year ending on 31 st December 2013.
 - 3. Allocation of the results as of 31 st December 2013.
- 4. Discharge to the members of the Board of Directors of the Company and to the independent auditor for the exercise of their mandates until 31 st December 2013, in particular, without limitation thereto, regarding the late convocation of the shareholders' meeting by the members of the Board of Directors of the Company in order to approve the Annual Accounts.
- 5. Authorisation of any Director of the Company acting individually to execute and deliver, under their sole signature, on behalf of the Company, any documents necessary or useful in connection with the filing and registration of the Annual Accounts.
- 6. Decision to reduce the Company's share capital by an amount of twenty-two thousand four hundred and twenty-three point three nine seven Dollars (USD 22,423.397) in order to bring it from its current amount of one hundred and eighteen thousand, one hundred and thirty-five point forty-seven Dollars (USD 118,135.047) to ninety-five thousand seven hundred and eleven point sixty-five Dollars (USD 95,711.65) by cancellation of eight million nine hundred and sixty-nine thousand three hundred and fifty-nine (8,969,359) Redeemable Preference Shares, which were purchased by the Company from UBS AG, Cayman Branch in order to comply with article 49-8 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915.
 - 7. Amendment of article 6.2 of the Articles in order to reflect the reduction of the share capital.
 - 8. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were unanimously taken by the Shareholders:

First resolution

The general meeting resolves to approve the Annual Accounts.

Second resolution

The general meeting resolves to acknowledge the report of the independent auditor for the financial year ended on 31 st December 2013 and to approve its content.

Third resolution

The general meeting acknowledges that the Annual Accounts show a result for the financial year ending on 31 st December 2013 consisting in a loss amounting to eighty-nine thousand seven hundred and fifty-eight United States Dollars (USD 89,758) and resolve to carry forward such loss.

Fourth resolution

The general meeting resolves to grant discharge to the members of the board of directors of the Company (the "Board of Directors") and to the independent auditor for the exercise of their mandates until 31 st December 2013, in particular, without limitation thereto, regarding the late convening of the shareholders' meeting by the members of the Board of Directors in order to approve the Annual Accounts.

Fifth resolution

The general meeting resolves to authorise any Director acting individually to execute and deliver, under her/ his sole signature, on behalf of the Company, any documents necessary or useful in connection with the filing and registration of the Annual Accounts.

Sixth resolution

The general meeting resolves to reduce the Company's share capital by an amount of twenty-two thousand four hundred and twenty-three point three nine seven Dollars (USD 22,423.397) in order to bring it from its current amount



of one hundred and eighteen thousand, one hundred and thirty-five point forty-seven Dollars (USD 118,135.047) to ninety-five thousand seven hundred and eleven point sixty-five Dollars (USD 95,711.65) by the cancellation of eight million nine hundred and sixty-nine thousand three hundred and fifty-nine (8,969,359) Redeemable Preference Shares in order to comply with article 49-8 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, and which were purchased by the Company from UBS AG, Cayman Branch on 22 nd May 2014.

Seventh resolution

The general meeting resolves resolve to amend article 6.2 of the Articles, to reflect the above resolution, so that article 6.2 shall read as follows:

" **6. Share capital.** [...]

- 6.2 The Company has a subscribed share capital of ninety-five thousand seven hundred and eleven point sixty-five Dollars (USD 95,711.65) and is divided into:
 - thirty-three million eight hundred and ninety-seven thousand four hundred and thirty (33,897,430) Ordinary Shares;
 - one million six hundred and ninety-five thousand seven hundred and twenty-one (1,695,721) Deferred "A" Shares;
- two million nine hundred and fifty-three thousand four hundred and seventy-six (2,953,476) Deferred "B" Shares; and with no nominal value.

[...]"

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

WHEREOF, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'année deux mille quatorze, le quinzième jour de décembre,

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A été tenue

l'assemblée générale des actionnaires d'UBS IB Co-Investment 2001 SPF S.A., une société anonyme sous forme de société de gestion de patrimoine familial, ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B82.100, qui a été constituée par un acte du notaire établi par Maître Alphonse LENTZ, le 17 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"), numéro 1094 en date du 1 er décembre 2001, page 52489 (la "Société").

Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un constat notarié du notaire établit par Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, le 22 mai 2014, avec effet au 22 mai 2014 et publié au Mémorial C en date du 27 novembre 2014 numéro 3590 page 172314.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société («l'Assemblée») nomme comme président M. Marc LIESCH, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Mme Mélissa KDYEM, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

- I. Les actionnaires de la Société représentés (les "Actionnaires") et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des Actionnaires, par le bureau de l'Assemblée et par le notaire. Ladite liste ainsi que les procurations sont signées ne varietur et seront enregistrées avec cet acte.
- II. Il ressort de la liste de présence que 31.315.990 actions sur les 47.515.986 actions, représentant 65.9% du capital social de la Société, y compris les Actions A Différées, sont représentées à cette Assemblée.
- III. Tous les Actionnaires déclarent avoir été informés en avance de l'ordre du jour de l'Assemblée et que les exigences et les formalités de convocation ont été respectées. L'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les points figurant à l'ordre du jour:
 - IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:



Ordre du jour

- 1. Approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 (les "Comptes Annuels").
- 2. Présentation et approbation du rapport du réviseur d'entreprise agréé pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013.
 - 3. Allocation des résultats au 31 décembre 2013.
- 4. Décharger les membres du Conseil d'Administration de la Société et le réviseur d'entreprise agréé pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2013, en particulier, sans limitation, concernant la convocation tardive de l'assemblée générale des actionnaires par les membres du Conseil d'Administration de la Société afin d'approuver les Comptes Annuels.
- 5. Autorisation de tout Administrateur de la Société agissant individuellement d'exécuter et délivrer, sous sa seule signature, au nom de la Société, tous les documents nécessaires ou utiles en lien avec l'enregistrement et le dépôt des Comptes Annuels.
- 6. Décision de réduire le capital social de la Société d'un montant de vingt-deux mille quatre cent vingt-trois virgule trois cent quatre-vingt-dix-sept Dollars Américains (USD 22.423,397) afin de le porter de son montant actuel de cent dix-huit mille cent trente-cinq virgule zéro quarante-sept Dollars Américains (USD 118.135,047) à quatre-vingt-quinze mille sept cent onze virgule soixante-cinq Dollars Américains (USD 95.711,65) par l'annulation de huit millions neuf cent soixante-neuf mille trois cinquante-neuf (8.969.359) Actions Privilégiées Remboursables, qui ont été achetées par la Société à UBS AG, Cayman Branch afin de se conformer avec l'article 49-8 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.
 - 7. Modification de l'article 6.2 des Statuts afin de refléter la réduction du capital social.
 - 8. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par les Actionnaires:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver les Comptes Annuels.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de prendre acte du rapport du réviseur d'entreprise agréé pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013 et d'approuver son contenu.

Troisième résolution

L'assemblée générale prend note que les Comptes Annuels montrent que le résultat pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2013 consistant en une perte d'un montant de quatre-vingt-neuf mille sept cent cinquante-huit Dollars Américains (USD 85.758,-) et décident de reporter une telle perte.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") et au réviseur d'entreprise agréé pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2013, en particulier, sans s'y limiter, concernant la convocation tardive de l'assemblée générale des actionnaires par les membres du Conseil d'Administration de la Société afin d'approuver les Comptes Annuels.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser tout Administrateur de la Société agissant individuellement pour exécuter et délivrer, sous sa seule signature, au nom de la Société, tous les documents nécessaires ou utiles en lien avec l'enregistrement et le dépôt des Comptes Annuels.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de vingt-deux mille quatre cent vingt-trois virgule trois cent quatre-vingt-dix-sept Dollars Américains (USD 22.423,397.-) afin de le porter de son montant actuel de cent dix-huit mille cent trente-cinq virgule zéro quarante-sept Dollars Américains (USD 118.135,047.-) à quatre-vingt-quinze mille sept cent onze virgule soixante-cinq Dollars Américains (USD 95.711,65.-) par l'annulation de huit millions neuf cent soixante-neuf mille trois cinquante-neuf (8.969.359) Actions Privilégiées Remboursables afin de se conformer avec l'article 49-8 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 modifiée, et qui ont été achetées par la Société à UBS AG, Cayman Branch en date du 22 mai 2014.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6.2 des Statuts, afin d'y refléter la résolution ci-dessus, de telle sorte que l'article 6.2 se lise désormais comme suit:



" 6. Capital social. [...]

- 6.2 La Société possède un capital social souscrit de quatre-vingt-quinze mille sept cent onze virgule soixante-cinq Dollars Américains (USD 95.711,65) divisé en:
 - Trente-trois millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent trente (33.897.430) Actions Ordinaires;
 - Un million six cent quatre-vingt-quinze mille sept cent vingt-et-une (1.695.721) Actions "A" Différées;
- Deux millions neuf cent cinquante-trois mille quatre cent soixante-seize (2.953.476) Actions "B" Différées; et sans valeur nominale.

[...]"

Coûts

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte sont estimés approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée en en-tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. LIESCH, M. KDYEM, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2014. LAC/2014/61099. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée.

Luxembourg, le 02 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001199/200.

(150000205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Goodman Melanite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avanches.

R.C.S. Luxembourg B 171.076.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of the month of December;

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

- 1) The private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "KWASA Europe S.à r.l.", with registered office in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under the number 179183; and
- 2) The private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "Goodman Midnight Logistics (Lux) S.à r.l.", with registered office in L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under the number 176971.

Both are here represented by Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of two proxies given under private seal, such proxies, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as mentioned above, have requested the undersigned notary to enact the following:

- The private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "Goodman Melanite Logistics (Lux) S.à r.l.", with registered office in L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under the number 171076, (the "Company"), has been incorporated under the name of "AELF Korbach S.à r.l.", pursuant to a deed of the notary Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on August 17, 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2345 of September 20, 2012,

and the articles of association (the "Articles") have not been amended since;

- The appearing parties are the sole actual members of the Company (the "Members") and they have taken unanimously, through their Proxy-holder, the following resolutions:



First resolution

The Members decide to split the current twelve thousand five hundred (12,500) existing shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each into three thousand seven hundred and fifty (3,750) Class A shares and eight thousand seven hundred and fifty (8,750) Class B shares, and to allot them to the Members as follows:

- 1) "Goodman Midnight Logistics (Lux) S.à r.l.": three thousand seven hundred and fifty (3,750) Class A shares, representing 30% of the Company's share capital; and
- 2) "KWASA Europe S.à r.l.": eight thousand seven hundred and fifty (8,750) Class B shares, representing 70% of the Company's share capital.

Second resolution

The Members resolve to completely restate the Articles in order to reflect the here-before taken resolution. The ARTICLES will henceforth have the following wording:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

- **Art. 1. Form Corporate Name.** There is formed a private limited liability company under the name "Goodman Melanite Logistics (Lux) S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10 th , 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Company Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").
- **Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager (as defined below), or in case of a plurality of managers, the Board of Managers (as defined below) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

- 3.1. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form what-soever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through sale, purchase, transfer, subscription, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, to manage and develop them. This includes direct or indirect investment in development or commercial utilisation of property and real estate.
 - 3.2. The Company may also enter into the following transactions:
 - to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company"). For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same group as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.3. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.



Chapter II. - Capital, Shares.

Art. 5. Share capital. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by three thousand seven hundred and fifty (3,750) Class A Shares and eight thousand seven hundred and fifty (8,750) Class B Shares (the Class A Shares and the Class B Shares being collectively referred to as the "Shares"), each Share having a nominal value of one Euro (1.- EUR) each.

The holders of the Class A Shares are referred to as the "A Shareholders", the holders of the Class B Shares are referred to as the "B Shareholders". The A Shareholders and the B Shareholders are collectively referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All Shares of the Company will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Company Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

All Shares are in registered form and recorded in a shareholders' register in accordance with the Company Law.

Art. 7. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the Shares are freely transferable among Shareholders. Transfers of Shares to third parties are subject to the prior unanimous consent of the Shareholders.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by unanimous resolution of the Shareholder(s) on proposal of the A Shareholder(s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of a plurality of managers, they will constitute a board of managers (conseil de gérance) (hereafter referred to as the "Board of Managers").

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be replaced or removed at any time, with or without cause by unanimous resolution of the Shareholder(s).

At all times, the Board of Managers must be composed of not less than fifty per cent (50%) of Managers residing in Luxembourg. In the case of Sole Manager, that Manager must be resident in Luxembourg.

Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of a plurality of Managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Company Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of a plurality of Managers, of the Board of Managers.

- **Art. 10. Representation of the Company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of a plurality of Managers, by any two Managers.
- Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers. The Sole Manager or, in case of a plurality of Managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of a plurality of Managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

- 12.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company so requires or upon request of any Manager or the Chairman (as defined below) at the place indicated in the convening notice. All the meetings of the Board of Managers shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg.
- 12.2. The Board of Managers shall choose among its members a chairman (the "Chairman"). It may also choose a secretary, who does not need to be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers. The Chairman shall preside at all meetings of the Board of Managers, in his/her/its absence, the Board of Managers shall, at the majority of their votes, appoint another Manager as chairman pro tempore. The position of Chairman shall be held by a Manager resident in Luxembourg. The Chairman shall not have a casting vote.



- 12.3. Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to the Managers at least seventy-two (72) hours in advance of such meeting, or such other period of notice as the Board of Managers may agree from time to time, specifying the date, time, place of the meeting and the agenda thereof.
- 12.4. No convening notice is required if all the Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the written consent of each Manager, such consent being given in original, fax or electronic mail (which does not need to bear an electronic signature) or any other communication means. No convening notice shall be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.
- 12.5. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy in writing, by fax or electronic mail (which does not need to bear an electronic signature) or any other similar means of communication.
- 12.6. Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference or other communication means allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.
- 12.7. The Board of Managers can deliberate or act only if at least two (2) Managers are present at the meeting, provided that if a majority of the Managers present at the meeting are not in Luxembourg, the Managers present, irrespective of their number, shall not constitute a quorum. If a quorum of Managers is not present at all times during a meeting of the Board of Managers, such meeting shall be adjourned and reconvened at such time and place in Luxembourg as determined by the Managers present (provided that notice of the time, date and place of the reconvened meeting is given to each person entitled to attend the meeting not less than forty-eight (48) hours before the meeting).
- 12.8. Each Manager shall have one vote. Decisions shall be validly adopted by simple majority of the votes of the Managers present or represented at the meeting.
- 12.9. The resolutions made at a meeting of the Board of Managers will be documented in minutes, signed by the chairman and the secretary of the meeting.
- 12.10. A resolution of the Board of Managers passed in writing, signed by all the Managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the Board of Managers duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or several counterpart(s) in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means. The date of such written resolution shall be the date on which the last Manager has signed the written resolution.
- 12.11. Extracts of the minutes or written resolutions shall be certified by any Manager or by any person nominated by the Board of Managers during a meeting.

Chapter IV. - General meeting of Shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.

- 13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.
- 13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares, which he or she owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his or her shareholding. All Shares have equal voting rights.
- 13.3 Any Shareholders' meeting shall take place in Luxembourg. Shareholders' meetings shall be convened by the Board of Managers at least eight (8) days in advance of such meeting, or such other longer period of notice as that Board of Managers may agree from time to time, specifying the date, time, place of the meeting, and the agenda thereof.
- 13.4 No convening notice is required if all the Shareholders are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed of the agenda of the meeting.
 - 13.5 The quorum for any Shareholders' meeting shall be at least one (1) A Shareholder and one (1) B Shareholder.
- 13.6 Any Shareholder may act at any Shareholders' meeting by appointing a person as its proxy in writing, by fax, electronic mail (which does not need to bear an electronic signature) or any other communication means.
- 13.7 Any Shareholder may participate in a Shareholders' meeting by means of a telephone or video conference or other communication means allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.
- 13.8 If a quorum of Shareholders is not present at all times during a Shareholders' meeting such meeting shall be adjourned and reconvened at such time and place in Luxembourg as determined by the Shareholders present (provided that notice of the time, date and place of the reconvened meeting is given to each person entitled to attend the meeting not less than forty-eight (48) hours before the meeting).
- 13.9 Decisions shall only be valid if adopted by unanimous resolutions of the Shareholders present or represented at the meeting.
- 13.10 In addition to the powers reserved to shareholders by application of the Company Law, any decision relating to any of the following matters must be approved by the general meeting of Shareholders:



- (i) each budget ("Budget") in relation to any property(ies) owned by the Company and business plan for the next financial year adopted by the shareholders and developed pursuant to an investment advisory agreement entered into between the Company and any investment adviser in relation to the provision of investment advisory services to the Company, or any material amendment to, or material deviation from, each approved Budget (including any material amendment to, or material deviation from, a specific budget approved for a specific property approved in connection with the Budget);
- (ii) any substantial alteration to, or material deviation from, the investments guidelines of the Company as amended from time to time or the financial risk management policy prepared by an investment adviser and contained in a business plan;
- (iii) the distribution or reinvestment of any capital receipts or other distribution to be made by the Company other than in accordance with the approved Budget, having regard to the funding requirements of the Company from time to time:
- (iv) any voluntary liquidation of the assets of the Company or any proposal to cease to carry on the business of owning and managing stabilized core industrial real estate in accordance with the investment guidelines of the Company or a substantial part of such business or to wind-up or to take advantage of any law providing for relief of debtors in adverse financial circumstances;
- (v) any amendment, variation, termination or release of any cooperation documents (including but not limited to investment advisory agreements, property services agreements, administration and secretarial agreements, trade mark license agreements and sale and purchase agreements); and
 - (vi) any change to the investment guidelines of the Company as amended from time to time.

Decisions relating to the foregoing matters shall not require to be approved by unanimous resolutions of the Shareholders when a Shareholder is in default with respect to the transfer of its Shares, in case of willful act on the part of a Shareholder or following the threat or the happening of an insolvency event in relation to a Shareholder and generally in case of breach of any of its obligations under any agreement signed between the Company and all the Shareholders.

- 13.11 The resolutions passed at a Shareholders' meeting will be documented in minutes, signed by all the Shareholders present or represented and by the members of the bureau of the Shareholders' meeting.
- 13.12 A resolution of the Shareholders passed in writing, signed by all the Shareholders shall be valid and binding in the same manner as if passed by the Shareholders at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or several counterpart(s) in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means. The date of such written resolution shall be the date on which the last Shareholder has signed the written resolution.
- 13.13 Extracts shall be certified by any Shareholder or any Manager or any person nominated by the Shareholders during the Shareholders' meeting or by the notary having had custody of the original deed in case the Shareholders' meeting has been recorded in a notarial deed.

Chapter V. - Business year

Art. 14. Business year. The Company's financial year starts on the 1 st January and ends on the 31 st December of each year (the "Financial Year").

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of a plurality of Managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of a plurality of Managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares. From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. That allocation will cease to be mandatory when and as long as the amount of the Company's legal reserve amounts to one tenth (1/10) of the Company's share capital.

In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed one tenth (1/10) of the Company's share capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of a plurality of Managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by unanimous resolution of the Shareholders.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of a plurality of Managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the Financial Year under the reservation that (i) a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution has been drawn-up, (ii) the amount to be distributed does not exceed realised profits since the end of the last Financial Year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and sums drawn from reserves available for this purpose, but decreased by carried forward losses and any sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements



of the Company Law or these Articles, and (iii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s) to the Company.

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders in accordance with the applicable legal provisions of the Company Law and these Articles.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Company Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the Proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahr zweitausendvierzehn, am zehnten Tag des Monats Dezember;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtswohnsitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

- 1) Die nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung "KWASA Europe S.à r.l.", mit Sitz in L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer, eingetragen in Handels-und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 179183; und
- 2) Die nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Goodman Midnight Logistics (Lux) S.à r.l.", mit Sitz in L-1160 Luxemburg, 28, Boulevard d'Avranches, eingetragen in Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 176971.

Beide sind hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-1466 Luxemburg, 12, rue Jean Engling, (der "Bevollmächtigte"), auf Grund von zwei ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmachten vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche erschienenen Parteien, vertreten wie hiervor erwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Die nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Goodman Melanite Logistics (Lux) S.à r.l.", mit Sitz in L-1160 Luxemburg, 28, Boulevard d'Avranches, eingetragen in Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 171076, (die "Gesellschaft"), ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg), am 7. August 2012, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2345 vom 20. September 2012,

und die Statuten (die "Statuten") wurden seitdem nicht mehr abgeändert;

- Die erschienenen Parteien sind die derzeitigen alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft (die "Gesellschafter") und sie haben einstimmig, durch ihren Bevollmächtigten, folgende Beschlüsse genommen:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die bestehenden zwölftausendfünfhundert (12.500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (1,- EUR) in dreitausendsiebenhundertfünfzig (3.750) Anteile der Klasse A und achttausendsiebenhundertfünfzig (8.750) Anteile der Klasse B einzuteilen und sie den Gesellschaftern wie folgt zuzuteilen:



- 1) "Goodman Midnight Logistics (Lux) S.à r.l.": dreitausendsiebenhundertfünfzig (3.750) Anteile der Klasse A, welch 30% des Gesellschaftskapitals darstellen; und
- 2) "KWASA Europe S.à r.l.": achttausendsiebenhundertfünfzig (8.750) Anteile der Klasse B, welche 70% des Gesellschaftskapitals darstellen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Statuten komplett neu zu verfassen, um den hiervor genommenen Beschluss Rechnung zu tragen.

Die STATUTEN werden fortan folgenden Wortlaut haben:

Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Gegenstand, Dauer

Art. 1. Form - Name der Gesellschaft. Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter dem Namen "Goodman Melanite Logistics (Lux) S.à r.l.", welche den Gesetzen, die für ein solches Unternehmen (im Folgenden die "Gesellschaft") gelten, und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner abgeänderten Fassung (im Folgenden das "Gesetz") sowie der vorliegenden Satzung (im Folgenden die "Satzung") unterliegt.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt (Großherzogtum Luxemburg). Durch einen Beschluss einer außerordentlichen Hauptversammlung gemäß den für Satzungsänderungen geltenden Bestimmungen kann der Sitz der Gesellschaft an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Durch einen Beschluss des Alleinigen Geschäftsführers (nachfolgend definiert) oder, bei Vorhandensein mehrerer Geschäftsführer, des Geschäftsführerrats, kann der Gesellschaftssitz innerhalb von Luxemburg-Stadt verlegt werden.

In dem Fall, dass militärische, politische, wirtschaftliche oder soziale Entwicklungen stattfinden oder bevorstehen, welche die normale Geschäftsabwicklung der Gesellschaft am Gesellschaftssitz beeinträchtigen, kann der Sitz der Gesellschaft vorübergehend bis zur vollständigen Beendigung dieser anormalen Umstände ins Ausland verlegt werden. Diese vorübergehende Maßnahme hat jedoch keine Auswirkung auf die Nationalität der Gesellschaft. Der Beschluss hinsichtlich einer Verlegung des Gesellschaftssitzes ins Ausland wird durch den Alleinigen Geschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch den Geschäftsführerrat der Gesellschaft getroffen.

Die Gesellschaft kann Büros und Niederlassungen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland haben.

Art. 3. Gegenstand.

- 3.1. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Beteiligungen in jedweder Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen; der Erwerb von Wertpapieren, Rechten und Vermögenswerten durch Verkauf, Kauf, Übertragung, Zeichnung, Einlage, Festübernahme oder Kaufoption, Verhandlung oder auf sonstige Weise und insbesondere der Erwerb von Patenten und Lizenzen und ihre Verwaltung und Entwicklung. Dies beinhaltet die direkte oder indirekte Anlage in die Entwicklung oder wirtschaftliche Nutzung von Grundbesitz und Immobilien.
 - 3.2. Die Gesellschaft darf des Weiteren die folgenden Geschäfte ausführen:
 - die Aufnahme von Darlehen oder Krediten in jedweder Form;
- die Leistung bzw. Vergabe von Vorschüssen, Darlehen, Einlagen oder Krediten an ihre Tochtergesellschaften oder Unternehmen, an welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält, auch wenn diese nicht wesentlich sind, oder an jegliches Unternehmen welches ein direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft oder eines Unternehmens ist, welches derselben Gruppe wie die Gesellschaft angehört (im Folgenden die, verbundenen Gesellschaften" sowie einzeln eine, verbundene Gesellschaft"). Für die Zwecke des vorliegenden Artikels gilt ein Unternehmen dann als derselben Gruppe angehörig wie die Gesellschaft, wenn dieses Unternehmen die Gesellschaft direkt oder indirekt besitzt, kontrolliert, von der Gesellschaft kontrolliert oder gemeinsam mit der Gesellschaft kontrolliert wird, egal ob als wirtschaftlich Berechtigter oder als Verwalter, als Vormund oder als sonstiger Treuhänder. Ein Unternehmen kontrolliert ein anderes Unternehmen, wenn das beherrschende Unternehmen das Eigentum am Stammkapital des anderen Unternehmen vollständig oder direkt oder indirekt wesentlich hält oder die Befugnis hat, die Unternehmensleitung oder Geschäftspolitik des anderen Unternehmens zu führen oder maßgeblich zu beeinflussen, sei es durch das Eigentum stimmberechtigter Wertpapiere, einen Vertrag oder auf sonstige Weise;
- die Stellung von Garantien, Bürgschaften oder sonstigen Sicherheiten, egal ob durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder durch Belastung des gesamten oder eines Teils des Unternehmens, der (aktuellen oder künftigen) Vermögenswerte oder durch alle diese Methoden, zur jedweden Hilfeleistung an die verbundenen Gesellschaften im Rahmen der luxemburgischen Gesetze;

wobei gilt, dass die Gesellschaft keine Geschäfte ausführen darf, die dazu führen würden, dass sie in einem Bereich tätig wäre, der als Bankaktivität zu betrachten wäre.

3.3 Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, gewerblichen, technischen und finanziellen Anlagen oder Geschäfte sowie generell alle Transaktionen ausführen, die zur Erfüllung ihres Zweckes erforderlich sind, sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit der Erleichterung der Erzielung des Zweckes in allen oben beschriebenen Bereichen verbunden sind.



Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Anteile

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist in dreitausendsiebenhundertfünfzig (3.750) Anteile der Klasse A und in achttausendsiebenhundertfünfzig (8.750) Anteile der Klasse B (die Anteile der Klasse A und die Anteile der Klasse B werden gemeinsam im Folgenden als "Anteile" bezeichnet) mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,-EUR) aufgeteilt.

Die Halter der Anteile der Klasse A werden als "A Gesellschafter", die Halter der Anteile der Klasse B werden als "B Gesellschafter" bezeichnet. Die A Gesellschafter und die B Gesellschafter werden gemeinsam im Folgenden als die "Gesellschafter" und einzeln als ein "Gesellschafter" bezeichnet.

Zusätzlich zum Stammkapital kann ein Agiokonto zur Einzahlung jeglicher auf Anteile eingezahlten Agio aufgestellt werden. Der Betrag des besagten Kontos steht zur freien Verfügung des/der Gesellschafter(s).

Alle Anteile der Gesellschaft haben die gleichen Rechte.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Anteile im Rahmen der gesetzlichen Vorschriften zurückkaufen.

Art. 6. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Miteigentümer von Anteilen müssen eine einzelne Person zu ihrem Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

Alle Aktien sind Namensaktien und werden, gemäß dem Gesetz, in einem Anteilsregister eingetragen.

Art. 7. Übertragung von Anteilen. Im Falle eines alleinigen Gesellschafters sind die Anteile, welche der alleinige Gesellschafter hält, frei übertragbar.

Gibt es mehrere Gesellschafter, sind die Anteile zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Die Übertragung von Anteilen auf Dritte unterliegt der vorherigen einstimmigen Zustimmung der Gesellschafter.

Die Übertragung von Anteilen muss durch eine notarielle Urkunde oder eine Privaturkunde nachgewiesen werden. Übertragungen sind erst dann gegenüber der Gesellschaft oder Dritten gültig, wenn sie der Gesellschaft mitgeteilt wurden oder von dieser gemäß den Bestimmungen von Artikel 1690 des luxemburgischen bürgerlichen Gesetzbuchs (code civil) angenommen wurden.

Kapitel III. - Management

Art. 8. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche(r) auf Vorschlag des / der A Gesellschafter(s) durch den einstimmigen Beschluss des (der) Gesellschafter bestellt werden. Gibt es nur einen Geschäftsführer, so wird dieser als der "Alleinige Geschäftsführer" bezeichnet. Gibt es mehrere Geschäftsführer, bilden sie einen Geschäftsführerrat (conseil de gérance) (im Folgenden der "Geschäftsführerrat").

Die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Die Geschäftsführer können jederzeit mit oder ohne Grund durch Gesellschafterbeschluss abgesetzt werden.

Es müssen zu jeder Zeit mindestens fünfzig Prozent (50%) der Mitglieder des Geschäftsführerrats in Luxemburg ansässig sein. Im Falle eines Alleinigen Geschäftsführers muss dieser in Luxemburg ansässig sein.

Art. 9. Befugnisse des Alleinigen Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrats. Gegenüber Dritten hat der Alleinige Geschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Geschäftsführerrat unbeschränkte Vollmacht, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und jegliche Tätigkeiten und Geschäfte durchzuführen und zu genehmigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Einklang stehen, sofern die Bedingungen des vorliegenden Artikels erfüllt sind.

Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Alleingen Geschäftsführers oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, des Geschäftsführerrats.

- Art. 10. Vertretung der Gesellschaft. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft im Falle eines Alleinigen Geschäftsführers durch dessen alleinige Unterschrift oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer oder durch die Unterschrift einer vom Alleinigen Geschäftsführer bzw. den beiden Geschäftsführern hierzu zu ermächtigenden Person verpflichtet.
- Art. 11. Übertragung von Befugnissen und Vertretung des Alleinigen Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrats. Der Alleinige Geschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Geschäftsführerrat, kann für spezifische Aufgaben einem oder mehreren Ad hoc-Vertretern Vollmachten erteilen.

Der Alleinige Geschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Geschäftsführerrat legt die Verantwortlichkeiten und ggf. die Entlohnung eines solchen Vertreters, die Dauer des Vertretungszeitraums und andere maßgebliche Bedingungen dieser Vertretung fest.



Art. 12. Sitzung des Geschäftsführerrats.

- 12.1. Der Geschäftsführerrat trifft sich so oft, wie die Gesellschaft es erfordert oder auf Einberufung durch einen beliebigen Geschäftsführer oder den Vorsitzenden (wie nachfolgend definiert) an dem in der Einberufung angegebenen Ort. Alle Sitzungen des Geschäftsführerrats finden im Großherzogtum Luxemburg statt.
- 12.2. Der Geschäftsführerrat bestimmt einen Vorsitzenden (der "Vorsitzende"). Er kann auch einen Schriftführer bestimmen, der kein Gesellschafter sein muss und der für die Protokollführung der Sitzungen des Geschäftsführerrats verantwortlich ist. Der Vorsitzende führt alle Sitzungen des Geschäftsführerrats. In Abwesenheit des Vorsitzenden, bestimmt der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der abgegeben Stimmen einen anderen Geschäftsführer als Vorsitzenden pro tempore. Der Posten des Vorsitzenden des Geschäftsführerrats wird durch einen Geschäftsführer besetzt, der in Luxemburg ansässig ist. Der Vorsitzende hat bei Stimmengleichheit keine entscheidende Stimme.
- 12.3. Jedem Geschäftsführer muss mindestens zweiundsiebzig (72) Stunden vor einer Sitzung, oder innerhalb einer anderen vom Geschäftsführerrat gelegentlich bestimmten Frist, eine schriftliche Einberufung zu besagter Sitzung des Geschäftsführerrats zugestellt werden. Diese Einberufung muss den Ort, die Uhrzeit sowie die Tagesordnung besagter Sitzung beinhalten.
- 12.4. Wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf die Formen und Fristen der Einberufung verzichtet haben, kann der Geschäftsführerrat ohne vorherige Einberufung wirksam tagen und Beschlüsse fassen.
- 12.5. Jeder Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer schriftlich, durch Telefax oder E-Mail (ohne elektronische Unterschrift) oder durch jegliche andere Art der Kommunikation zu seinem Stellvertreter auf einer Geschäftsführerratssitzung bestimmen.
- 12.6. Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann an Geschäftsführersitzungen im Wege einer Telefon- oder Videokonferenz oder durch ähnliche Kommunikationsmittel, welche es ermöglichen, dass die entsprechend teilnehmenden Personen einander hören und miteinander sprechen können, teilnehmen. Diese Teilnahme steht einer persönlichen durchgehenden Teilnahme an dieser Sitzung gleich.
- 12.7. Der Geschäftsführerrat kann nur dann gültige Beschlüsse fassen oder Handlungen vornehmen, wenn wenigstens zwei (2) Geschäftsführerratsmitglieder anwesend sind, wobei, sollte die Mehrheit der Geschäftsführerratsmitglieder, welche an der Sitzung teilnehmen, sich nicht in Luxemburgbefinden, die anwesenden Geschäftsführer, unabhängig von ihrer Anzahl, nicht beschlussfähig sind. Sollten die Mitglieder des Geschäftsführerrats nicht beschlussfähig sein, wird die Sitzung vertagt und von den anwesenden Geschäftsführern erneut an einem von diesen festzulegenden Ort in Luxemburg und Uhrzeit einberufen (wobei die Einberufung der vertagten Sitzung jeder zur Anwesenheit berechtigten Person nicht weniger als achtundvierzig (48) Stunden vor der vertagten Sitzung zugestellt werden muss).
- 12.8. Jeder Geschäftsführer hat eine Stimme. Beschlüsse werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer angenommen.
- 12.9. Die Beschlüsse einer Sitzung des Geschäftsführerrats werden in Protokollen erfasst, welche vom Vorsitzenden und vom Schriftführer unterzeichnet werden.
- 12.10. Ein Umlaufbeschluss mit der Unterschrift aller Geschäftsführer ist ebenso zulässig und wirksam, als wäre er bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Geschäftsführerratssitzung angenommen worden. Ein solcher Umlaufbeschluss kann in einem einzigen oder in mehreren separaten Dokumenten desselben Inhalts, welches per Fax, E-Mail oder durch jegliche andere Art der Kommunikation übermittelt wurde, mit Unterschrift in Urschrift oder Abschrift aller Geschäftsführerratsmitglieder dokumentiert werden. Das Datum dieser Umlaufbeschlüsse ist das Datum an dem der letzte Geschäftsführer diese Umlaufbeschlüsse unterschrieben hat.
- 12.11. Auszüge aus den Protokollen oder Umlaufbeschlüssen sind vom einem Geschäftsführer oder von jeglicher vom Geschäftsführerrat während der Sitzung dazu bestimmten Person rechtsgültig zu unterzeichnen.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 13. Befugnisse der Gesellschafterversammlung - Stimmrecht.

- 13.1. Gibt es nur einen Gesellschafter, so übt der alleinige Gesellschafter sämtliche Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus und hält die Beschlüsse schriftlich fest.
- 13.2. Gibt es mehrere Gesellschafter, kann sich jeder Gesellschafter, unabhängig von der Anzahl der von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteile, an gemeinsamen Beschlüssen beteiligen. Das Stimmrecht der Gesellschafter steht dabei im Verhältnis zu ihrem Anteilbestand. Alle Anteile beinhalten die gleichen Stimmrechte.
- 13.3. Alle Gesellschafterversammlung finden in Luxemburg statt. Die Gesellschafterversammlungen werden vom Geschäftsführerrat mindestens acht (8) Tage vor der besagten Gesellschafterversammlung einberufen, oder innerhalb eine längeren vom Geschäftsführerrat gelegentlich bestimmten Frist. Die Einberufung beinhaltet das Datum, die Uhrzeit und den Ort der Gesellschafterversammlung sowie deren Tagesordnung.
- 13.4. Sofern alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und bestätigen, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, können sie ohne vorherige Einberufung wirksam tagen.
- 13.5. Um beschlussfähig zu sein, müssen mindestens ein (1) A Gesellschafter und ein (1) B Gesellschafter anwesend sein.



- 13.6. Jeder Gesellschafter kann sich aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche auch durch Telefax oder E-Mail (ohne elektronische Unterschrift) oder durch jegliche andere Art der Kommunikation erstellt werden kann, durch einen anderen Gesellschafter oder eine andere Person vertreten lassen.
- 13.7. Jeder Gesellschafter kann an Gesellschafterversammlungen im Wege einer Telefon- oder Videokonferenz oder durch ähnliche Kommunikationsmittel, welche es ermöglichen, dass die entsprechend teilnehmenden Personen einander hören und miteinander sprechen können, teilnehmen. Diese Teilnahme steht einer persönlichen durchgehenden Teilnahme an solchen Sitzungen gleich.
- 13.8. Sollte die Gesellschafterversammlung nicht durchgehend beschlussfähig sein, wird diese vertagt und von den anwesenden Gesellschaftern neu einberufen, an einem von diesen festzulegenden Ort und zu einer ebenso festzulegenden Uhrzeit (sofern die Einberufung der vertagten Gesellschafterversammlung jeder zur Anwesenheit berechtigten Person nicht weniger als achtundvierzig (48) Stunden vor der vertagten Gesellschafterversammlung zugestellt wird).
- 13.9. Beschlüsse sind nur gültig, wenn sie durch einen einstimmigen Beschluss der an der Gesellschafterversammlung teilnehmenden anwesenden oder vertretenen Gesellschafter getroffen werden.
- 13.10. Zusätzlich zu den Befugnissen die den Gesellschaftern gemäß dem Gesetz vorbehalten sind, muss jeder Entschluss bezüglich folgender Themen von der Gesellschafterversammlung genehmigt werden:
- (i) Jede Kostenschätzung ("Kostenschätzung") bezüglich jeglicher im Besitz der Gesellschaft stehenden, bebauten oder unbebauten Grundstücke (die "Immobilie") und jeder von den Gesellschaftern genehmigte Wirtschaftsplan, welcher für das nächste Wirtschaftsjahr gemäß eines zwischen der Gesellschaft und einem Berater geschlossenen Beratervertrags in Bezug auf die Leistung von Beratungsdienstleistungen für die Gesellschaft entwickelt wurde, oder eine wesentliche Änderung oder wesentliche Abweichung von jeder genehmigten Kostenschätzung (einschließlich jeglicher wesentlicher Änderung von, oder wesentlicher Abweichung von einer bestimmten Kostenschätzung für eine bestimmte Immobilie, welche im Zusammenhang mit der Kostenschätzung genehmigt wurde);
- (ii) Jegliche wesentliche Änderung oder wesentliche Abweichung der Anlagerichtlinien der Gesellschaft in ihrer jeweils geltenden Fassung, oder des Finanzrisikomanagements, welches von einem Anlageberater vorbereitet wurde und im Wirtschaftsplan beinhaltet ist;
- (iii) Die Ausschüttung oder die Wiederanlage von Kapitalerträgen oder von der Gesellschaft vorzunehmenden anderen Ausschüttungen außerhalb der genehmigten Kostenschätzung und bezüglich der Mindestfinanzierungsvorschrift der Gesellschaft:
- (iv) Jegliche freiwillige Auflösung von Vermögenswerten der Gesellschaft, oder der Vorschlag, das Geschäft mit dem Besitz und der Verwaltung von stabilisierten Core-Industrieimmobilien gemäß den Anlagerichtlinien der Gesellschaft oder einen wesentlichen Teil dieses Geschäfts aufzugeben, oder die Liquidation, oder die Nutzung von Vorteilen aufgrund von Gesetzen über die Entlastung von Schuldnern im Falle von ungünstigen Vermögensverhältnissen;
- (v) Jegliche Änderung, Abwandlung, Kündigung oder Freigabe von Gesellschaftsunterlagen (einschließlich, aber nicht begrenzt auf Anlageberatungsverträge, Property Services Verträge, Verwaltungs- und Sekretariatsverträge, Markenlizenzverträge und Verkaufs- und Kaufverträge); und
 - (vi) Jegliche Änderung der Anlagerichtlinien der Gesellschaft, in ihrer jeweils geltenden Fassung.

Beschlüsse zu obigen Themen müssen nicht durch einen einstimmigen Beschluss der Gesellschafterversammlung getroffen werden, falls ein Gesellschafter bezüglich der Übertragung seiner Anteile säumig ist, wenn ein Gesellschafter vorsätzlich handelt oder im Anschluss an die Gefahr oder den Eintritt einer Zahlungsunfähigkeit in Verbindung mit einem Gesellschafter oder allgemein im Falle einer Pflichtverletzung des Gesellschafters im Rahmen eines Vertrags, der zwischen der Gesellschaft und den Gesellschaftern geschlossen wurde.

- 13.11. Die Beschlüsse einer Gesellschafterversammlung werden in Protokollen festgehalten, welche von allen anwesenden oder vertretenen Gesellschaftern unterschrieben werden sowie durch die Mitglieder des Bureaus der Gesellschafterversammlung.
- 13.12. Ein Umlaufbeschluss der Gesellschafter, welcher von allen Gesellschaftern unterschrieben wird ist ebenso zulässig und wirksam, als wäre er bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Gesellschafterversammlung angenommen worden. Ein solcher Umlaufbeschluss kann in einem einzigen oder in mehreren separaten Dokumenten desselben Inhalts, welches per Fax, E-Mail oder durch jegliche andere Art der Kommunikation übermittelt wurde, mit Unterschrift in Urschrift oder Abschrift aller Gesellschafter dokumentiert werden. Das Datum dieser Umlaufbeschlüsse ist das Datum, an dem der letzte Gesellschafter den Umlaufbeschluss unterschrieben hat.
- 13.13. Auszüge sind von einem Gesellschafter oder Geschäftsführer oder von jeglicher von den Gesellschaftern während der Gesellschafterversammlung dazu bestimmten Person oder durch den Notar, der die Originaldokumente in Verwahrung hat, wenn die Gesellschafterversammlung notariell festgehalten wurde, rechtsgültig zu unterzeichnen.

Kapitel V. - Geschäftsjahr

Art. 14. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jeweils am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres (das "Geschäftsjahr").

Zum Ende des Geschäftsjahres erstellt der Alleinige Geschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Geschäftsführerrat den Jahresabschluss sowie ein Inventar mit Bewertung der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.



Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft Einsicht in das oben genannte Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 15. Ausschüttungsrechte der Anteile. Von dem gemäß den geltenden gesetzlichen Bestimmungen ermittelten Reingewinn werden fünf (5%) Prozent der gesetzlichen Rücklage zugewiesen. Dieser Abzug ist nicht mehr obligatorisch, wenn der Betrag der gesetzlichen Rücklage ein Zehntel (1/10) des Nennkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

Im Falle einer Kapitalabsetzung kann die gesetzliche Rücklage soweit reduziert werden, dass sie nicht ein Zehntel (1/10) des Stammkapitals überschreitet.

Soweit auf Gesellschaftsebene Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind und soweit nach Gesetz und Satzung zulässig, schlägt der Alleinige Geschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Geschäftsführerrat vor, dass diese Beträge ausgeschüttet werden.

Die Beschlussfassung über die Ausschüttung sowie die Festlegung der Höhe einer solchen erfolgt durch einen einstimmigen Beschluss der Gesellschafter.

Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen kann der Alleinige Geschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Geschäftsführerrat beschließen, an die Gesellschafter vor Ende des Geschäftsjahres Zwischendividenden zu zahlen, wobei gilt, dass (i) ein Bericht erstellt wurde aus dem herausgeht, dass genügend Mittel für eine Ausschüttung zur Verfügung stehen, (ii) der auszuschüttende Betrag die realisierten Erträge des letzten Geschäftsjahres für das der Jahresbericht genehmigt wurde, zuzüglich der Gewinnvorträge und der ausschüttungsfähigen Rücklagen, jedoch abzüglich der Verlustvorträge und der Beträge, die einer gemäß dem Gesetz bzw. der vorliegenden Satzung einzurichtenden Rücklage zuzuweisen sind, nicht übersteigen darf, und dass (iii) Ausschüttungen, die nicht den tatsächlich erzielten Gewinnen entsprechen, von den Gesellschaftern zurückzuzahlen sind.

Kapitel VI. - Liquidation

Art. 16. Auflösung und Liquidation. Die Gesellschaft wird nicht aufgrund des Todes, des Verlusts der bürgerlichen Rechte, der Insolvenz oder des Konkurses des Alleingesellschafters oder eines der Gesellschafter aufgelöst.

Die Liquidation der Gesellschaft ist von der Gesellschafterversammlung in Übereinstimmung mit den geltenden gesetzlichen Bestimmungen zu beschließen.

Die Liquidation wird von einem oder mehreren Liquidator(en) durchgeführt, Gesellschafter oder nicht, der/die von den Gesellschaftern benannt wird/werden und dessen/deren Befugnisse und Entlohnung von den Gesellschaftern festlegt werden.

Kapitel VII. - Anzuwendende Rechtsvorschriften

Art. 17. Geltendes Recht. In allen Angelegenheiten, für welche in der vorliegenden Satzung keine spezifischen Vorkehrungen getroffen wurden, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr tausend Euro.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, die die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der oben genannten erschienen Parteien, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasste wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; gemäß dem Wunsch derselben Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe Bevollmächtigte mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2014. LAC/2014/60505. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001548/578.

(150000632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.



Candle LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 116.475.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-second day of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxemburg.

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of of "CANDLE LUXCO S.à r.l." a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 116.475, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on May 9 th , 2006, published under number 1395 in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the July 20 th , 2006 and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on Mars 10 th , 2009, published under number 726 in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the April 3 rd , 2009 (the "Company").

The meeting was declared open with Krystina CHARNIAK, private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Anchal Sharma, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Krystina CHARNIAK, private employee, with professional address in Luxembourg. The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following

Agenda

- 1. Transfer the registered office of the Company from 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach to 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with effective date as of 1 January 2015
- 2. Subsequent restatement of article five (5) of the articles of association of the Company to give it the following content:
 - Art. 5. "The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers."

- 3. Miscellaneous.
- ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- (iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.
 - (iv) That it appears from the attendance list, that 98 % of the shares are represented.
- (v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.
 - (vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to transfer the registered office of the Company from 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach to 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with effective date as of 1 January 2015.



Second resolution

The Shareholder decides to amend subsequently article five of the articles of association of the Company so as to henceforth read as follows:

Art. 5. "The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société «CANDLE LUXCO S.à r.l.» une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9, Rue Gabriel Lippmann, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.475, constituée en vertu d'un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand Duché de Luxembourg en date du 9 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 20 juillet 2006 sous le numéro 1395 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg en date du 10 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 avril 2009 sous le numéro 726 (la «Société»).

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence Krystina CHARNIAK, employée privée, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Anchal SHARMA, employée privée, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Krystina CHARNIAK, employée privée, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée générale était le suivant:

Ordre du jour

- 1 Transfert du siège social de la Société de 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach à 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet à la date du 1 janvier 2015;
 - 2 Modification subséquente de l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. «Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège



ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.»

3 Divers.

- (ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- (iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.
 - (iv) Que 98 % du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée.
- (v) Que l'assemblée générale était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - (vi) Que l'assemblée générale a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de transférer le siège social de la Société de de 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach à 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet à la date du 1 janvier 2015.

Deuxième résolution

L'Associé décide de modifier en conséquence l'article cinq (5) des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 5. «Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: K. CHARNIAK, A. SHARMA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16786. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001397/159.

(150000341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.



Casa Nova Contemporain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 26, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 27.289.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature

Référence de publication: 2014208942/11.

(140234559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Centerscape Czech S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 193.248.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of December.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of two million Euro (EUR 2,000,000.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121655,

here represented by Mrs. Monique Drauth, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on December 11, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

- **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Centerscape Czech S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles) and by any shareholders' agreement which may be entered into from time to time by the Company's shareholders.
- **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.
- Art. 4. The registered office of the Company is established in Senningerberg.



It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

- **Art. 6.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.
- **Art. 7.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.
 - Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders and subject to the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time by the Company's shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

- **Art. 9.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.
- **Art. 10.** The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager (the Sole Manager) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 11. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall perform his/its activities primarily in the Grand Duchy of Luxembourg. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may act on behalf of the Company in Germany only on an exceptional, non-routine basis.

The Company will employ personnel, maintains an office, machinery and equipment in Luxembourg and conducts inter alia, all the activities and functions as follows:

- Making all necessary funding arrangements in its own name and on its own behalf;
- Secretarial duty at quarterly board meetings;
- Ensuring timely payment by the Company of all its third party obligations;
- Implementing and executing the annual strategic business plans for the specific assets as approved by the Fund.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager. For commitments not exceeding two thousand Euro (EUR 2,000.-) the Company shall be bound by the sole signature of any category B manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, either shareholders or not.

Art. 12. The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.



No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Subject to the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time by the Company's shareholders, interim dividend may be distributed to the shareholders in proportion of their shareholding

- **Art. 13.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

- **Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.
- **Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

Subject to the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time by the Company's shareholders, the balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law and of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time by the Company's shareholders, for all matters for which no specific provision is made in the Articles.



Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash by Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., prenamed.

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A manager:

- Mr. Robert Meyer, born on August 31, 1960 in Salisbury Jetzt Harare, Zimbabwe, having his professional address at 180, Piccadilly, Floor 6, W1| 9ER London, United Kingdom.

Category B managers:

- Mr. Paul Bijoux, born on February 18, 1984 in Liverpool, United Kingdom, having his professional address at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Mr. Alain Heinz, born on May 17, 1968 in Forbach, France, having his professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Graham Douglas, born on August 20, 1969, in Benghazi, Lybia, having his professional address at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. The address of the registered office of the Company is fixed at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douzième jour de décembre.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de deux millions d'Euro (EUR 2.000.000,-) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121655,

ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 11 décembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Centerscape Czech S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts) et par tout pacte d'associé qui serait en vigueur entre les associés de la Société, le cas échéant.



Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

- **Art. 6.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.
- Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.
- **Art. 8.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé et sous réserve des dispositions de tout pacte d'associé qui serait en vigueur entre les associés de la Société, le cas échéant, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

- **Art. 9.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 10.** La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique (le Gérant Unique) qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 11. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance exercera son/ses activités principalement dans le Grand-Duché de Luxembourg. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut agir, de manière exceptionnelle, pour le compte de la Société en Allemagne.



La Société emploiera du personnel, aura un bureau, et un équipement au Luxembourg et exercera inter alia, toutes les activités et fonctions comme suit:

- Procéder à tout arrangement lié au financement au nom et pour le compte de la Société;
- Rédiger tout document requis par la tenue trimestrielle des Conseil de Gérance;
- S'assurer du paiement en temps et en heure et requis de ses obligations envers les tiers avec lesquels la Société serait partie à un contrat;
- Mettre en oeuvre et exécuter les plans annuels d'activité stratégiques pour les actifs spécifiques tels qu'approuvé par le Fonds.

La Société devra s'assurer que les exigences mentionnées ci-dessus sont correctement documentées.

A l'égard les tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Pour les engagements n'excédant pas deux mille euros (EUR 2.000,-) la Société sera engagée par la signature unique de n'importe quel gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Sous réserve des dispositions de tout pacte d'associé qui serait en vigueur entre les associés de la Société, le cas échéant, un dividende intérimaire peut être distribué aux associés au prorata de leur participation.

- **Art. 13.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.



En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Sous réserve des dispositions de tout pacte d'associé qui serait en vigueur entre les associés de la Société, le cas échéant, le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi et aux dispositions de tout pacte d'associé qui serait en vigueur entre les associés de la Société, le cas échéant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire par Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., prénommée.

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euro (EUR 1.100,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- M. Robert Meyer, né le 31 août 1960 à Salisbury Jetzt Harare, Zimbabwe, ayant son adresse professionnelle au 180, Piccadilly, 6 ème étage, W1J 9ER Londres, Royaume Uni.

Gérants de catégorie B:

- M. Paul Bijoux, né le 18 février 1984 à Liverpool, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Alain Heinz, né le 17 mai 1968 à Forbach, France, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- M. Graham Douglas, né le 20 août 1969, à Benghazi, Lybie, ayant son adresse professionnelle au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 2. L'adresse du siège social est fixée au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60238. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001387/383.

(150001115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Institut de Beauté Françoise Scharpantgen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3217 Bettembourg, 18, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 158.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014208094/10.

(140232449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

IMS Expert Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 165.509.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinairement réunie en date du 16 décembre 2014:

Que l'assemblée a décidé de nommer les personnes suivantes comme administrateurs de la société IMS EXPERT EUROPE S.A.:

- Madame Elodie LANIES, employée privée, née le 10 mars 1978 à Toulouse, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, Rue de la Vallée;
- La société de droit de Gibraltar, IMS EXPERT INTERNATIONAL LIMITED, établie et ayant son siège social à Gibraltar, Suite 4, 4 Giro's Passage, inscrite auprès de Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 111.138, désignant comme son représentant permanent, Monsieur Gérard MARICHY, dirigeant de sociétés, né le 12 septembre 1947 à Dijon, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, Rue de la Vallée;

Que les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille dix-neuf.

Que l'assemblée a constaté suite à ces nominations que Monsieur Gérard MARICHY exerce désormais le mandat d'administrateur en remplacement du mandat d'administrateur unique.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Me Yusuf MEYNIOGLU

Référence de publication: 2014205747/24.

(140231595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck